

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025-02-01

Arrêt du compte de gestion 2024.

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 18 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-01

ARRET DU COMPTE DE GESTION 2024.

REFERENCE :

- Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ainsi que l'état des restes à payer,
 - après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ainsi que sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE**, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN par procuration, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250201-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025-02-02

Approbation du compte administratif 2024.

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT

Conseil municipal du 18 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

REFERENCES :

- Articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après que les résultats comptables aient été exposés en séance,

Après que plusieurs explications d'ordre technique aient été apportées,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut SIMONIN, premier adjoint, (M. Jean-Jacques FOURNIÉ ayant quitté la salle du conseil municipal et n'ayant pas pris part au vote) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs qui sont approuvés, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées.

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN par procuration, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.

Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.



AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250202-BF
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025

Le Premier Adjoint délégué à l'enfance, à la petite enfance,
aux affaires scolaires et à la parentalité.
Thibaut SIMONIN.



Thibaut

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025-02-03

Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2024.

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250203-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

Conseil municipal du 18 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-03

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES EN 2024.

REFERENCE :

- Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants débattent annuellement de la politique foncière menée par la collectivité.

De plus, dans les communes de plus de 3 500 habitants, toute concession d'immeubles ou de droits réels immobiliers doit être inscrite dans un tableau récapitulatif.

Le bilan et le tableau des acquisitions et cessions doivent être annexés au compte administratif.

Le conseil municipal, constate le bilan des cessions et des acquisitions réalisées lors de l'exercice 2024 sur le budget général de la commune tel que présenté ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250203-DE
 Reçu le 24/02/2025
 Publié le 24/02/2025

TABLEAU DES CESSIONS ET ACQUISITIONS REALISEES EN 2023

N°	OBJET	MOTIF DE LA TRANSACTION	REFERENCES CADASTRALES	NOM DU CEDANT OU DE L'ACQUEREUR	MONTANT DE LA TRANSACTION T.T.C. EN €	DECISIONS DU CM et/ou du MAIRE	DATES	
							DATES DES ACTES NOTARIES / ACTE EN FORME ADMINISTRATIVE	DATES
1	CESSION	Cession terrain du domaine privé communal Chemin de l'écuréuil	AE 670 (75m ²)	M. Dimitri TURPEAU	Pour l'euro symbolique	N°2024-01-07	28/03/2024	
2	CESSION	Cession terrain du domaine privé communal Chemin de l'écuréuil	AE 671 (85 m ²)	M. Dylan GARD RAT	Pour l'euro symbolique	N°2024-01-07	28/03/2024	
3	CESSION	Cession terrain à la SASU AP AMENAGEMENT	BM 665, 666, 667, 668, 669 et 671 Surface totale : 600m ²	SASU AP AMENAGEMENT (M. André PERAUD)	39 449,42 €	N°2024-09-07	17/09/2024	
4	ACQUISITION	Achat terrain à l'ÉTAT	BM 491, 494, 496, 498, 500, 502 et 507 Surface totale : 2841 m ²	ÉTAT	625 €	Décision du Maire 2023-03 du 06/03/2023		Acte la forme administrative du 22/09/2023 reçu le 3/10/2024
5	CESSION	Espaces communs Lotissement les Rosiers de Saint Jean Rue André le Notre (PA1635818C5)	BV 505/506/ 510/513 et 514 Surface totale : 3604m ²	Messieurs Jacques et Jean-Claude CHAMPARNAUD	Pour l'euro symbolique	N°2024-11-02	EN ATTENTE	

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025-02-04

Affectation des résultats 2024.

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISSAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 16 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-04

AFFECTATION DES RESULTATS 2024.

REFERENCES :

- Articles L 2311-5 et R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'ordre de : **1 825 744,98 €**
chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.

(1 965 503,19 € excédent cumulé réel)

- et un déficit d'investissement de : **328 172,36 €**
chiffre officiel avec l'intégration des écritures d'ordre.

(467 930,57 € déficit cumulé réel)

Or la section d'investissement présente un besoin de financement global de :

629 772,36 €

(769 530,57 € besoin de financement réel)

(composé d'un déficit réel d'investissement de l'exercice 2024 de 355 271,40 € et d'un déficit reporté de 112 659,17 € et des restes à réaliser dépenses soit 421 600 € et des restes à réaliser recettes de 120 000 €).

- le résultat de clôture de l'exercice 2024 est donc de :

1 497 572,62 €

Conformément aux dispositions de la comptabilité communale, Monsieur le Maire vous propose :

1. D'affecter une partie du résultat excédentaire de fonctionnement 2024 (1 825 744,98 €) à l'autofinancement complémentaire nécessaire de la section d'investissement pour la somme de

629 772,36 €

(769 530,57 € besoin de financement réel)

au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2. De reporter la différence au budget de fonctionnement 2025 soit la somme de :

1 195 972,62 €

au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250204-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » des personnes présentes et représentées :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN par procuration, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric REAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

➤ APPROUVE l'affectation des résultats 2024 tels que présentée ci-dessus.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Délibération n°2025-02-05

Débat d'orientation budgétaire 2025.

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUË, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

Conseil municipal du 18 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-05

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.

REFERENCES :

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – Titre IV

Conformément à l'article 11 de la loi ci-dessus référencée, un débat public a eu lieu ce jour, mardi 18 février 2025, au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse dont copie jointe, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.*

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



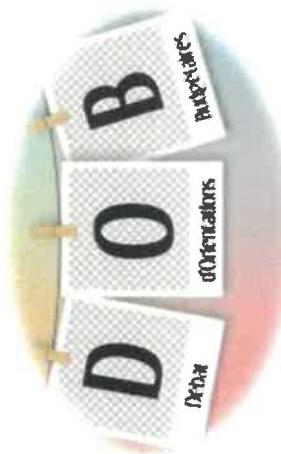


AR Préfecture

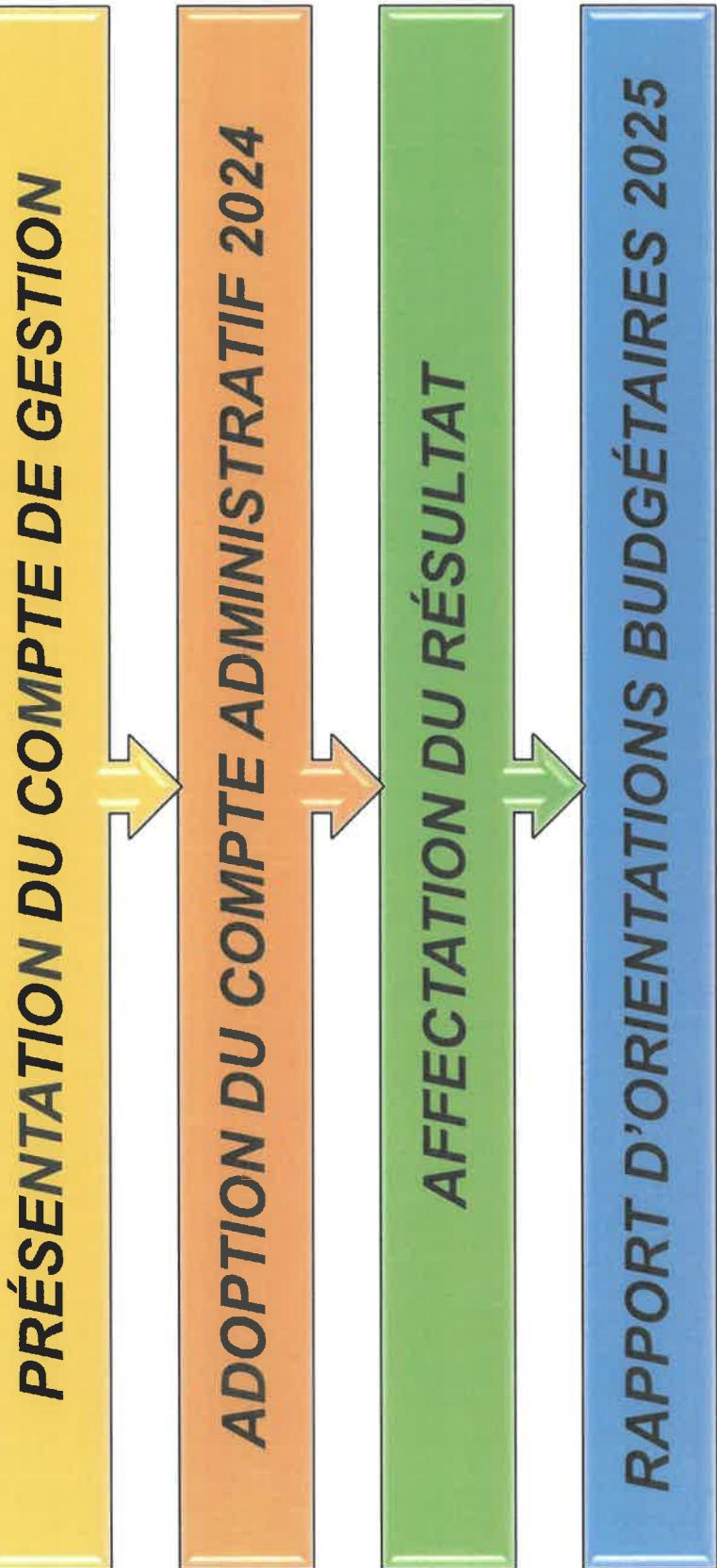
016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



Conseil municipal Mardi 18 février 2025



PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION



ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

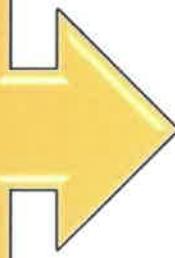
AFFECTATION DU RÉSULTAT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION



AR Préfecture

016-211603584-20/05/2018-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016003

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANGOULEME

ETABLISSEMENT : SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

ETAT : 11-1

Résultats budgétaires de l'exercice

10500 - SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECHERCHES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 252 000,00	9 129 449,42	11 381 449,42
Titres de recette émis (b)	1 072 861,83	8 324 589,65	9 397 451,48
Réductions de titres (c)		162 542,96	162 542,96
Recettes nettes (d = b - c)	1 072 861,83	8 162 046,69	9 234 908,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 252 000,00	9 129 449,42	11 381 449,42
Mandats émis (f)	1 288 483,02	7 733 698,47	9 022 181,49
Annulations de mandats (g)	108,00	262 099,48	262 207,48
Dépenses nettes (h = f - g)	1 288 375,02	7 471 598,99	8 759 974,01
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excedent		690 447,70	474 934,51
(h - d) Déficit	215 513,19		

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçue le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

N° CODIROUTE DU POSTE COMPTABLE : 016003

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC ANGOULEME

ETABLISSEMENT : SAINT YRIEIX SUR CHARENTE
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10500 - SAINT VARIETY SITE CHABANNE

Exercise 2024

	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
I - Budget principal					
Investissement	-112 659,17		-215 513,19		-328 172,36
Fonctionnement	1 687 556,45	552 259,17	690 447,70		1 825 744,98
TOTAL I	1 574 897,28	552 259,17	474 934,51		1 497 572,62
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	1 574 897,28	552 259,17	474 934,51		1 497 572,62
TOTAL I + II + III					

10500 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

SGC ANGOULEME/Conseillère aux Décideurs Locaux

COMpte DE GESTION EXERCICE 2024

PRINCIPAUX AGRÉGATS FINANCIERS

	EX. 2024	Rappel Ex. précédent	Evolution
Résultat de fonctionnement de l'exercice	690 447,70 €	732 009,09 €	-6 %
Capacité d'autofinancement (CAF) brute	916 080,25 €	959 324,64 €	-5 %
Ratio CAF Brute / recettes réelles de fonctionnement	11,32 %	12,21 %	
CAF Nette	733 455,91 €	780 428,51 €	-6 %
Ratio CAF nette / recettes réelles de fonctionnement	9,07 %	9,93 %	
Ratio de rigidité des charges	61,28 %	59,87 %	
Solde des opérations d'investissement de l'exercice	-215 513,19 €	233 609,58 €	-192 %
Fonds de roulement au 31/12 de l'exercice	1 501 049,65 €	1 577 372,28 €	-5 %
soit un nombre de jours de fonctionnement de :	76	83	
Variation fonds de roulement au cours de l'exercice	-76 322,63 €	90 637,92 €	
Trésorerie au 31/12/ de l'exercice	1 517 013,40	1 624 382,28	-7 %
Endettement			
Dettes financières au 31/12 de l'exercice	1 678 896,16 €	1 861 520,50 €	-10 %
Taux d'endettement / produits réels de l'exercice	21,00 %	24,00 %	
/Recettes réelles fonctionnement	Maxi 100 à 120%		
Ratio de capacité de remboursement	1,83	1,94	
en années de CAF brute	Maxi 10 ans		

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

10500

SGC DE STATIONNEMENT

ANGOULEME

EXERCICE

2024

INVESTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 072 861,83 €
DÉPENSES	1 268 375,02 €
RESULTAT	-215 513,19 €

Résultat d'exécution du budget

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement = résultat au compte 1068 exercice précédent	Résultat de l'exercice = Racettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Rentes à réaliser	Restes à réaliser racettes en	Calcul si besoin de prélèvement (déficit)	Prestement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant	Excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant
2023		2024	2024	2024	2024	2024		2025	2025
INVESTISSEMENT	112 691,17 €		-215 513,19 €	-328 172,36 €	421 600,00 €	120 000,00 €	-629 772,36 €	629 772,36 €	
FONCTIONNEMENT	1 687 556,45 €		-552 258,17 €	690 447,70 €	1 825 744,98 €			-629 772,36 €	1 195 972,62 €
				1 135 237,28 €	474 924,51 €	1 497 572,62 €			

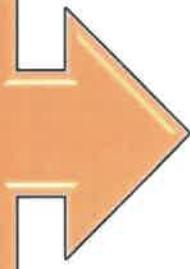
BUDGET 2025

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	328 172,36 €	Recettes
Ligne 001	328 172,36 €	Ligne 001
RAR dépenses	421 600,00 €	RAR recettes
		Compte 1068
Ligne 002	Ligne 002	Recettes
		1 195 972,62 €

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

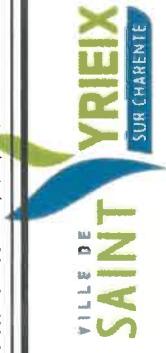


ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024





FONCTIONNEMENT



PRODUITS

PRÉVISIONS = 7 811 000 €

RÉALISÉ = 8 034 225 €

soit

+ 2,86 % par rapport au budget 2024

+ 3,08 % par rapport au compte administratif 2023

PRODUITS	CA 2023	CA 2024	CA 2024 /CA 2023	CA 2024 /BP 2024
Produits d'exploitation	594 614	579 849	- 2,48	14,92
Subventions recouvrements	292 164	262 097	- 10,29	9,62
Dotations d'état	1 227 659	1 268 571	3,33	- 0,03
Fiscalité	5 679 745	5 923 708	4,30	2,16
TOTAL	7 794 182	8 034 225	3,08	2,86

CHARGES

PRÉVISIONS = 7 811 000 €
RÉALISÉ = 7 204 019 €

Soit

- 7,77 % par rapport au budget 2024
- + 3,78 % par rapport au compte administratif 2023

AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



CHARGES	CA 2023	CA 2024	CA 2024 /CA 2023	CA 2024 /BP 2024
Masse salariale	4 537 111	4 762 695	4,97	- 4,53
Transferts	546 942	596 498	9,06	- 1,61
Frais de fonctionnement	1 827 360	1 818 399	- 0,49	- 16,95
Frais financiers	30 189	26 427	- 12,46	- 0,01
TOTAL	6 941 602	7 204 019	3,78	- 7,77

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



INVESTISSEMENT



RECETTES	CRÉDITS OUVERTS (€)	RÉALISÉ (€)	R à R (€)
Excédent capitalisé	552 259	552 259,17	
FCTVA	134 741	131 766,32	
Taxe d'aménagement + TLE	80 000	61 457,63	
Subventions 2023	140 000	20 000,00	120 000,00
Subventions 2024	15 000	34 863,50	
Produits des cessions	39 000	0,00	
Dépôts et cautionnements versés		1 937,27	
Virement de la section de fonctionnement	1 029 000	0,00	
TOTAL	1 990 000,00 €	802 283,89 €	120 000,00 €

DÉPENSES	CRÉDITS OUVERTS (€) (RAR + BP + DM)	RÉALISÉ (€)	R à R (€)
Déficit d'investissement	112 659	112 659,17	
Remboursement capital emprunt	182 700	182 624,34	
Acquisitions foncières	93 300	17 262,05	76 000
Fonds de concours	56 000	26 671,10	29 000
Pass accession	8 000	4 000,00	4 000
Extension de réseaux	10 000	0,00	
Défense incendie	5 000	0,00	
Programme conseil des jeunes	5 000	4 350,93	
Matériels pour travaux en régie	75 700	42 699,24	32 000
Décorations de noël	10 000	5 000,94	
Santé et prévention	5 000	0,00	
Acquisitions diverses	249 700	224 444,84	
Acquisitions des écoles	12 300	8 346,38	1 300

DÉPENSES	CRÉDITS OUVERTS (€) (RAR + BP + DM)	RÉALISÉ (€)	R à R (€)
Travaux bâtiments	108 000	107 876,41	
Travaux de voirie 2023-2024	138 000	129 930,78	
Développement durable 2023-2024	139 000	117 581,32	18 000
Plan accessibilité	7 000	6 054,48	
Centralité	83 000	57 540,00	
Travaux club house Tennis	104 600	101 149,01	1 000
Aménagement cour La Marelle	133 900	80 029,38	53 800
Rue de Bellevue	193 900	31 900,11	
Maison médicale	2 000	968,98	
Aménagement rue Jean Monnet	104 200	0,00	104 200
Aménagement rue de Royan	60 000	2 340,00	
Acquisitions et travaux divers	101 038	6 785,00	6 000
Aménagement place des Rochers	96 300	0,00	96 300
TOTAL	2 096 297 €	1 270 214,46 €	421 600 €

SITUATION DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT



AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

VILLE DE
Saint-Yrieix
SUR CHARENTE

ACQUISITIONS FONCIÈRES

TERRAINS	
• RAR 2023	113 300 €
• BP 2024	0 €
• DM	- 20 000 €
• Réalisé	17 262 €
• RAR 2024	76 000 €

ACQUISITIONS DIVERSES

PROGRAMME INFORMATIQUE 2023

• BP 2024	6 500 €
• Réalisé	6 480 €
• RAR 2024	0 €

PROGRAMME INFORMATIQUE 2024

• BP 2024	25 200 €
• Réalisé	25 046 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE SPORTS 2022

• RAR 2023	1 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	997 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE SPORTS 2024

• BP 2024	3 800 €
• Réalisé	1 662 €
• RAR 2024	0 €

ACQUISITIONS DIVERSES - suite

SERVICE TECHNIQUE 2023

• RAR 2023	10 000 €
• BP 2024	0 €
• DM	- 5 000 €
• Réalisé	4 570 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE TECHNIQUE 2024

• BP 2024	37 600 €
• DM	- 10 000 €
• Réalisé	20 883 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE COMMUNICATION 2023 TOTEM TENNIS DE CHEZ DARY

• RAR 2023	2 500 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	2 229 €
• RAR 2024	0 €

PROGRAMME VÉHICULES 2024

• BP 2024	91 900 €
• Réalisé	91 802 €
• RAR 2024	0 €

ACQUISITIONS DIVERSES - suite

SERVICE ADMINISTRATIF 2022	
• RAR 2023	1 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	974 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE ADMINISTRATIF 2024

SERVICE ADMINISTRATIF 2024	
• BP 2024	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE CULTURE 2023

SERVICE CULTURE 2023	
• RAR 2023	1 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	859 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE CULTURE 2024

SERVICE CULTURE 2024	
• BP 2024	3 200 €
• Réalisé	1 467 €
• RAR 2024	0 €

ACQUISITIONS DIVERSES - suite

SERVICE POLICE 2024

• BP 2024	1 000 €
• Réalisé	977 €
• RAR 2024	0 €

SERVICE ALSH 2024

• BP 2024	5 500 €
• Réalisé	5 095 €
• RAR 2024	0 €

REPRISE CONCESSIONS 2024

• BP 2024	6 500 €
• Réalisé	6 478€
• RAR 2024	0 €

SERVICE RESTAURATION 2024

• BP 2024	58 000 €
• Réalisé	54 925 €
• RAR 2024	0 €

ACQUISITIONS DES ÉCOLES

MATÉRIEL LA CLAIREFONTAINE 2024	
• BP 2024	300 €
• Réalisé	225 €
• RAR 2024	0 €

MATÉRIEL LA MARELLE 2024	
• BP 2024	1 300 €
• Réalisé	991 €
• RAR 2024	0 €

MATÉRIEL NICOLAS VANIER 2023	
• RAR 2023	500 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	379 €
• RAR 2024	0 €

MATÉRIEL NICOLAS VANIER 2024	
• BP 2024	3 000 €
• Réalisé	803 €
• RAR 2024	900 €

MATÉRIEL CLAUDE ROY 2024	
• BP 2024	7 200 €
• Réalisé	5 948 €
• RAR 2024	400 €

RÉCAPITULATIF TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024

TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024	
• BP 2024	108 000 €
• Réalisé	107 876 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024

RÉFECTON D'UN SOLIN ENTRE LES 2 BÂTIMENTS VANIER

• BP 2024	1 700 €
• Réalisé	1 644 €
• RAR 2024	0 €

POSE PORTE DANS LE PRÉAU VANIER

• BP 2024	3 110 €
• Réalisé	3 103 €
• RAR 2024	0 €

CHANGEMENT PORTE CÔTÉ CUISINE CENTRALE

• BP 2024	4 590 €
• Réalisé	4 587 €
• RAR 2024	0 €

REMISE EN ÉTAT DES RIDEAUX DE FERMETURE CTM

• BP 2024	3 600 €
• Réalisé	3 523 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024 - Suite

RÉFLECTION DE LA TOITURE PLATE LA MARELLE	
• BP 2024	29 500 €
• Réalisé	28 193 €
• RAR 2024	0 €

RÉFLECTION DU PLAFOND DU DORTOIR LA MARELLE	
• BP 2024	1 800 €
• Réalisé	1 354 €
• RAR 2024	0 €

POSE RIDEAUX DANS LES 2 DORTOIRS LA CLAIREFONTAINE	
• BP 2024	10 500 €
• Réalisé	10 102 €
• RAR 2024	0 €

RÉFLECTION SOL CANTINE LA MATERNELLE	
• BP 2024	11 000 €
• Réalisé	9 775 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024 - suite

RÉFECTEUR DU CHAINEAU EN ZINC

• BP 2024	2 600 €
• Réalisé	2 592 €
• RAR 2024	0 €

RÉPARATION FUITE CASQUETTE CENTRAMALICE

• BP 2024	3 700 €
• Réalisé	3 672 €
• RAR 2024	0 €

REPRISE PEINTURE CASQUETTE CENTRAMALICE

• BP 2024	1 150 €
• Réalisé	1 141 €
• RAR 2024	0 €

REMPLACEMENT DE 25 FERMETURES DE BAIES CENTRAMALICE

• BP 2024	5 830 €
• Réalisé	5 802 €
• RAR 2024	0 €

TRAUX DE BÂTIMENTS 2024 - suite

MISE EN ŒUVRE PROTECTION CTA CENTRALICE

• BP 2024	13 500 €
• Réalisé	12 776 €
• RAR 2024	0 €

CÂBLAGE INFORMATIQUE SALLE DE RÉUNION Mairie

• BP 2024	2 120 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

POSE RIDEAUX SALLE DE RÉUNION Mairie

• BP 2024	5 100 €
• Réalisé	5 016 €
• RAR 2024	0 €

POSE RIDEAUX SALLE DES MARIAGES Mairie

• BP 2024	5 100 €
• Réalisé	5 016 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE BÂTIMENTS 2024 - suite

RÉPARATION SYSTÈME D'ALERTE INCENDIE SSI

• BP 2024	1 400 €
• Réalisé	1 370 €
• RAR 2024	0 €

POSE DALLES ET RÉFÉCTION DES ZINCS ET SOLINS CRÈCHE

• BP 2024	1 700 €
• Réalisé	1 644 €
• RAR 2024	0 €

POSE STORES INTÉRIEUR CLASSE ULISS CLAUDE ROY

• BP 2024	0 €
• Réalisé	2 974 €
• RAR 2024	0 €

CHANGEMENT MENUISERIES VANDALISME LA COMBE

• BP 2024	0 €
• Réalisé	3 592 €
• RAR 2024	0 €

RÉCAPITULATIF TRAVAUX DE VOIRIES 2023

TRAVAUX DE VOIRIES 2023	
• RAR 2023	35 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	33 427 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

RUE DES ÉCOLES

• RAR 2023	6 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	5 025 €
• RAR 2024	0 €

GIRATOIRE CHARDONNE - DARY

• RAR 2023	15 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	14 555 €
• RAR 2024	0 €

AVENUE DE L'UNION

• RAR 2023	14 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	13 847 €
• RAR 2024	0 €

RÉCAPITULATIF TRAVAUX DE VOIRIES 2024

TRAVAUX DE VOIRIES 2024	
• BP 2024	103 000 €
• Réalisé	96 504 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

FRAIS ANNONCES MARCHÉS DE VOIRIES

• BP 2024	1 400 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

CHEMIN DES PICARDS

• BP 2024	10 200 €
• Réalisé	10 105 €
• RAR 2024	0 €

IMPASSE DE L'ÉPINEUIL

• BP 2024	20 000 €
• Réalisé	19 860 €
• RAR 2024	0 €

RUE GUYNEMER

• BP 2024	11 000 €
• Réalisé	9 917 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - Suite

IMPASSE DU MAS PROLONGÉE

• BP 2024	8 200 €
• Réalisé	8 190 €
• RAR 2024	0 €

RUE DE L'ÉPINEUIL

• BP 2024	19 000 €
• Réalisé	18 902 €
• RAR 2024	0 €

RUE DES GRANDS CHAMPS

• BP 2024	2 900 €
• Réalisé	2 843 €
• RAR 2024	0 €

RUE DES ROCS BERCHETS

• BP 2024	3 900 €
• Réalisé	3 844 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - Suite

RUE CLAUDE NOUGARO ET LÉO FERRÉ

• BP 2024	6 100 €
• Réalisé	2 939 €
• RAR 2024	0 €

CHEMIN DE LA BORNE

• BP 2024	9 500 €
• Réalisé	9 499 €
• RAR 2024	0 €

RUE DES MESNIERS

• BP 2024	2 000 €
• Réalisé	1 876 €
• RAR 2024	0 €

ROUTE DE SAINT-JEAN D'ANGELY

• BP 2024	2 200 €
• Réalisé	2 157 €
• RAR 2024	0 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2024 - suite

ALLÉE DES SPORTS

• BP 2024	4 000 €
• Réalisé	3 868 €
• RAR 2024	0 €

PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS

• BP 2024	2 600 €
• Réalisé	2 504 €
• RAR 2024	0 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

• RAR 2023	25 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	22 224 €
• RAR 2024	0 €

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

• BP 2024	114 000 €
• Réalisé	95 358 €
• RAR 2024	18 000 €

PLAN ACCESSIBILITE

PLAN ACCESSIBILITE 2024

- | | |
|------------|---------|
| • BP 2024 | 7 000 € |
| • Réalisé | 6 054 € |
| • RAR 2024 | 0 € |

MISE AUX NORMES CLUB HOUSE TENNIS

- | | |
|------------|-----------|
| • RAR 2023 | 101 600 € |
| • BP 2024 | 3 000 € |
| • Réalisé | 101 149 € |
| • RAR 2024 | 1 000 € |

DIVERS PROGRAMMES

FONDS DE CONCOURS 2024 (SDEG)

• BP 2024	29 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	29 000 €

EXTENSION DE RÉSEAUX 2024

• BP 2024	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

DÉFENSE INCENDIE 2024

• BP 2024	5 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

DIVERS PROGRAMMES - Suite

AMÉNAGEMENT RUE JEAN MONNET	
• RAR 2023	104 200 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	104 200 €

PASS ACCESSION 2023	
• RAR 2023	8 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	4 000 €
• RAR 2024	4 000 €

DÉCORATIONS DE NOËL 2024	
• BP 2024	10 000 €
• Réalisé	5 001 €
• RAR 2024	0 €

DIVERS PROGRAMMES - suite

REEMPLACEMENT 57 LANTERNES LED	
• RAR 2023	32 000 €
• BP 2024	0 €
• DM	- 5 000 €
• Réalisé	26 671 €
• RAR 2024	0 €

TRAUX RUE DE BELLEVUE	
• RAR 2023	23 900 €
• BP 2024	150 000 €
• DM	- 173 900 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

AMÉNAGEMENT COUR LA MARELLE	
• RAR 2023	113 900 €
• BP 2024	0 €
• DM	20 000 €
• Réalisé	80 029 €
• RAR 2024	53 800 €

DIVERS PROGRAMMES - suite

MATÉRIELS POUR TRAVAUX EN RÉGIE 2023

• RAR 2023	5 700 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	5 266 €
• RAR 2024	0 €

MATÉRIELS POUR TRAVAUX EN RÉGIE 2024

• BP 2024	60 000 €
• Réalisé	37 434 €
• RAR 2024	22 000 €

PROGRAMME CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

• BP 2024	5 000 €
• Réalisé	4 351 €
• RAR 2024	0 €

AMÉNAGEMENT COUR D'ÉCOLE

• BP 2024	10 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	10 000 €

DIVERS PROGRAMMES - suite

AMÉNAGEMENT PLACE DES ROCHERS 2024

• BP 2024	96 300 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	96 300 €

SANTÉ ET PRÉVENTION 2024

• BP 2024	5 000 €
• Réalisé	0 €
• RAR 2024	0 €

ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS 2024

• BP 2024	100 038 €
• Réalisé	6 131 €
• RAR 2024	6 000 €

ACQUISITIONS ET TRAVAUX DIVERS 2023

• RAR 2023	1 000 €
• BP 2024	0 €
• Réalisé	654 €
• RAR 2024	0 €

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
 Reçu le 24/02/2025
 Publié le 24/02/2025



LES DIFFÉRENTES AP/CP

2018/01 - CONSTRUCTION MAISON MÉDICALE

MONTANT DE L'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
831 000	0	0	36 949	59 581	727 000	2 061	BP 2 000 CA 969

2019/01 – AMÉNAGEMENT RUE DE ROYAN

MONTANT DE L'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 500 000	0	0	0	0	20 880	BP 60 000	473 040	473 040	473 040

LES DIFFÉRENTES AP/CP - suite

2023/1 - PROJET DE CENTRALITÉ ET PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

MONTANT DE L'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 200 000	54 740	BP 83 000 CA 57 540	360 000	360 000	342 260

2024/1 – AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE BELLEVUE

MONTANT DE L'AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
503 900	BP 193 900 CA 31 900	145 000	165 000

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES OFFICIELS avec opérations d'ordre
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : résultat de l'exercice + résultat reporté	1 965 503,19 € 1 825 744,98 €
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT : résultat de l'exercice + résultat reporté	- 467 930,57 € - 328 172,36 €
R à R RECETTES	+ 120 000,00 € + 120 000,00 €
R à R DÉPENSES	- 421 600,00 € - 421 600,00 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	= 1 195 972,62 € = 1 195 972,62 €

TABLEAU RECAPITULATIF 2024 (sans écritures d'ordre)

FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE
DEPENSES	7 811 000	7 204 019
RECETTES	7 850 449	8 034 225
Excédent exercice	830 206	
Déficit exercice	0	
Excédent reporté	1 135 297	
Déficit reporté		-112 659

INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	R.R.
	1 983 638	1 157 555	421 600
	961 000	802 284	120 000

Excédent exercice 830 206

0 0 0

Déficit exercice 0

-355 271 -301 600

Excédent reporté 1 135 297

0 0 0

Déficit reporté

-112 659

Excédent cumulé 1 965 503

0 0 0

Déficit cumulé 0

-467 930 -301 600

FONDS DISPONIBLES

BESOIN DE FINANCEMENT

1 195 973 €

-769 530 €



BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS

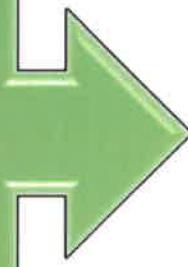
BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS RÉALISÉES EN 2024

N°	OBJET	MOTIF DE LA TRANSACTION	REFERENCES CADASTRALES	NOM DU CEDANT OU DE L'ACQUEREUR	MONTANT DE LA TRANSACTION T.T.C. EN €	DATES	
						DECISIONS DUCM et/ou du MAIRE	DATES DES ACTES NOTARIES / ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE
1	CESSION	Cession terrain du domaine privé communal Chemin de l'écuréuil	AE 670 (75m ²)	M. Dimitri TURPEAU	Pour l'euro symbolique	N°2024-01-07	28/03/2024
2	CESSION	Cession terrain du domaine privé communal Chemin de l'écuréuil	AE 671 (85 m ²)	M. Dylan GARD RAT	Pour l'euro symbolique	N°2024-01-07	28/03/2024
3	CESSION	Cession terrain à la SASU AP AMENAGEMENT	BM 665, 666, 667, 668, 669 et 671 Surface totale : 600m ²	SASU AP AMENAGEMENT (M. André PERAUD)	39 449,42 €	N°2024-09-07	17/09/2024
4	ACQUISITION	Achat terrain à l'ÉTAT	BM 491, 494, 496, 498, 500, 502 et 507 Surface totale : 2841 m ²	ÉTAT	625 €	Décision du Maire 2023-03 du 06/03/2023	Acte la forme administrative du 22/09/2023 reçu le 3/10/2024
5	CESSION	Espaces communs Lotissement les Rosiers de Saint Jean Rue André le Notre (PA1635818C5)	BV 505/506/ 510/513 et 514 Surface totale : 3604m ²	Messieurs Jacques et Jean-Claude CHAMPARNAUD	Pour l'euro symbolique	N°2024-11-02	EN ATTENTE

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



AFFECTATION DU RÉSULTAT



AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement 2024		sans opérations	avec opérations
A . Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 830 206 €	+ 690 448 €	
B . Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe - (excédent) ou - (déficit)	+ 1 135 297 €	+ 1 135 297 €	
C . Résultats à affecter = A + B Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	1 965 503 €	1 825 745 €	
D . Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-467 930 €	-328 172 €	
E . Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	-301 600 €	-301 600 €	
F . Besoin de financement F (= D + E)	-769 530 €	-629 772 €	
G . Affectation = C = (H + I)	1 965 503 €	1 825 745 €	
H . Affectation en réserves au 1068 en investissement = au minimum couverture du besoin de financement F	769 530 €	629 772 €	
I - Report en fonctionnement R 002 (G - H)	1 195 973 €	1 195 973 €	

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025



016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



SITUATION FINANCIÈRE

QUELQUES RATIOS EN €/HABITANT – EXERCICE 2024

Population totale au 1^{er} janvier 2024 = 7 798 h

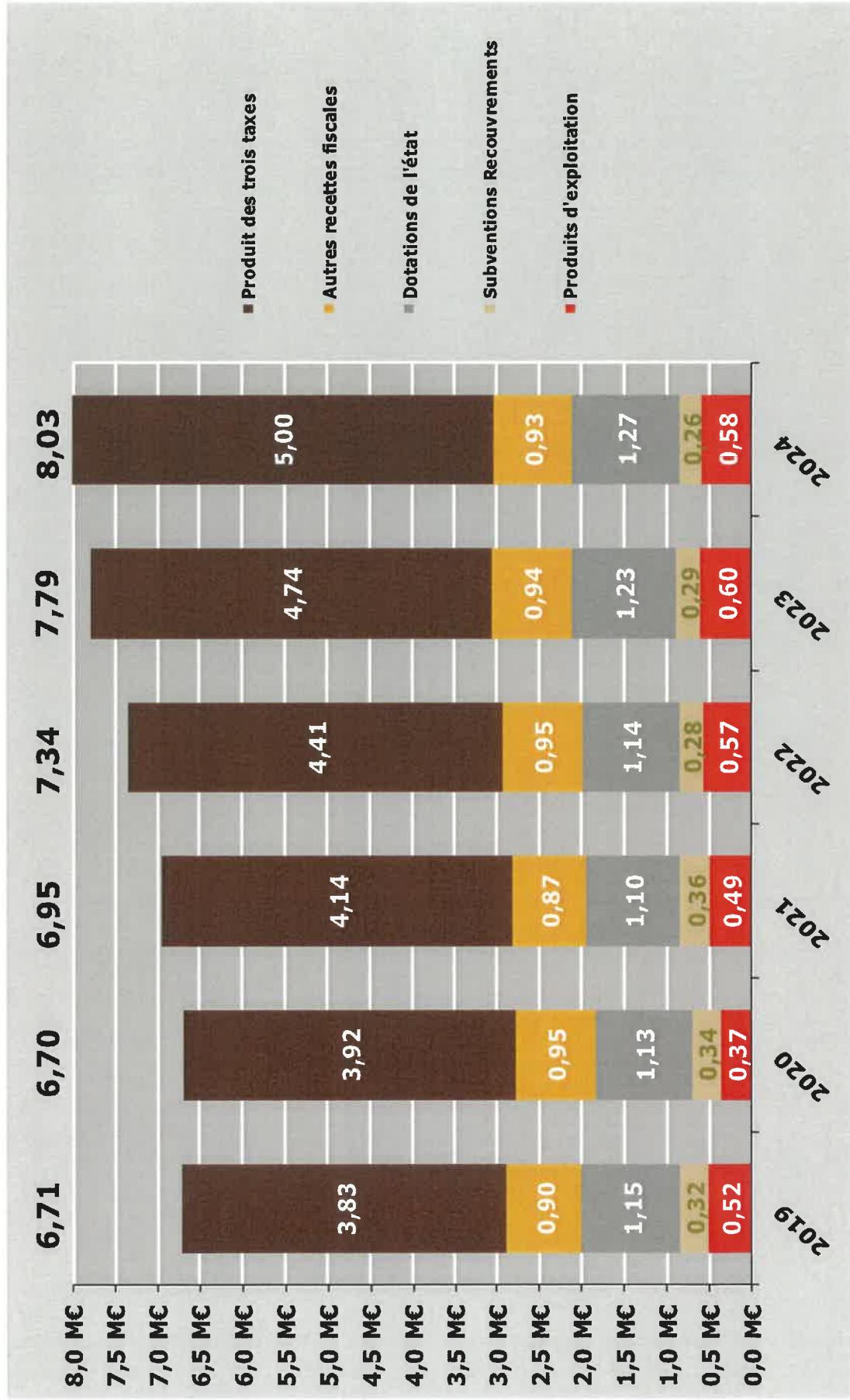
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	924 €
2	Produit des impositions directes/population	641 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 030 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	125 €
5	Encours de la dette/population	215 €
6	Dotation globale de fonctionnement/population	114 €
7	Épargne brute/population	106 €
8	Annuité de la dette/population	27 €

SITUATION GLOBALE COMPARATIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES 2 DERNIERS EXERCICES

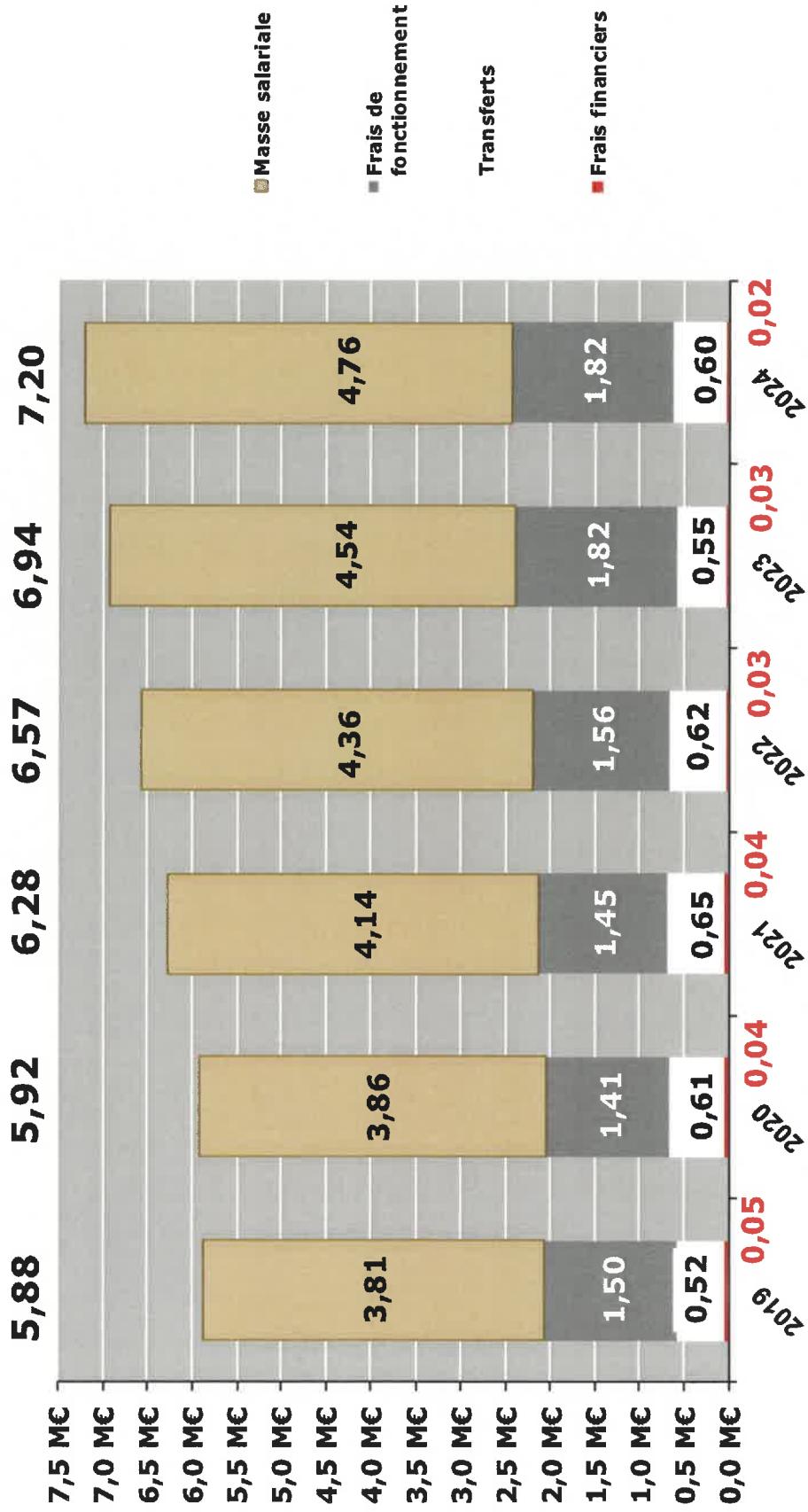
chiffres officiels comprenant les écritures d'ordre

	Année 2023	Année 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 893 135,97 €	9 297 343,97 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 205 579,52 €	7 471 598,99 €
Excédent	1 687 556,45 €	1 825 744,98 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 466 538,85 €	1 072 861,83 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 579 198,02 €	1 401 034,19 €
Déficit	-112 659,17 €	-328 172,36 €
Excédent global	1 574 897,28 €	1 497 572,62 €
MONTANT DES RESTES À RÉALISER REÇUES	140 000,00 €	120 000,00 €
MONTANT DES RESTES À RÉALISER DÉPENSES	579 600,00 €	421 600,00 €
RESULTAT	1 135 297,28 €	1 195 972,62 €

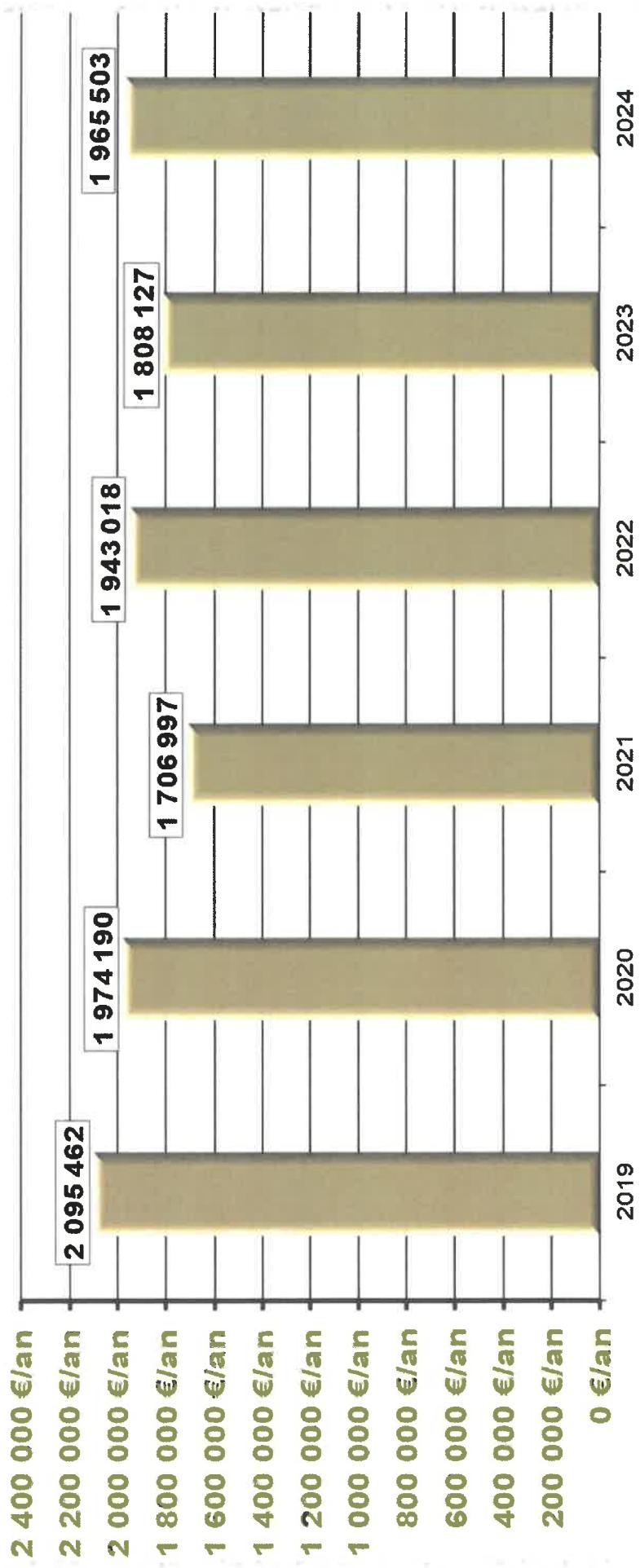
ÉVOLUTION DES RECETTES COURANTES



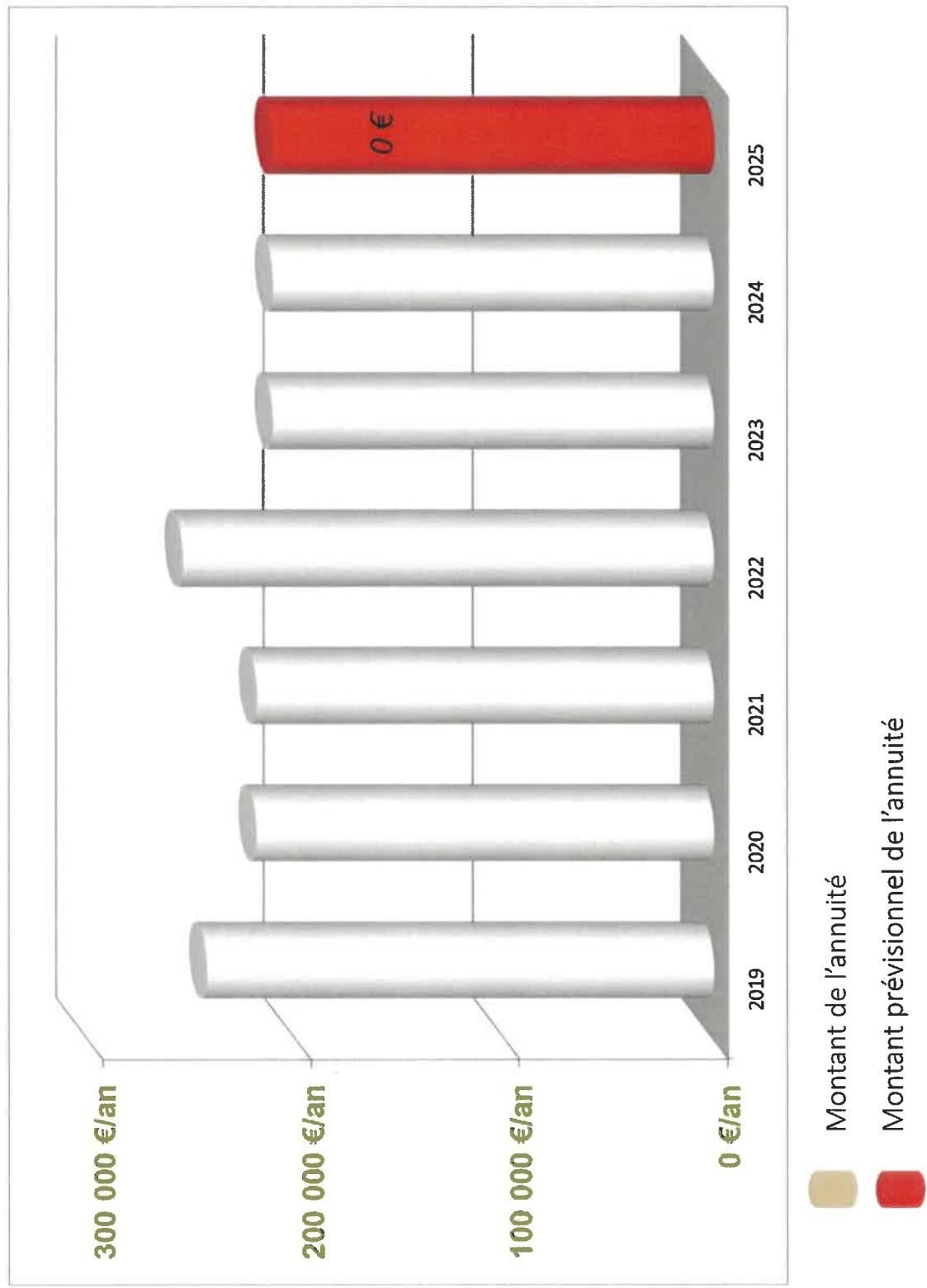
ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES



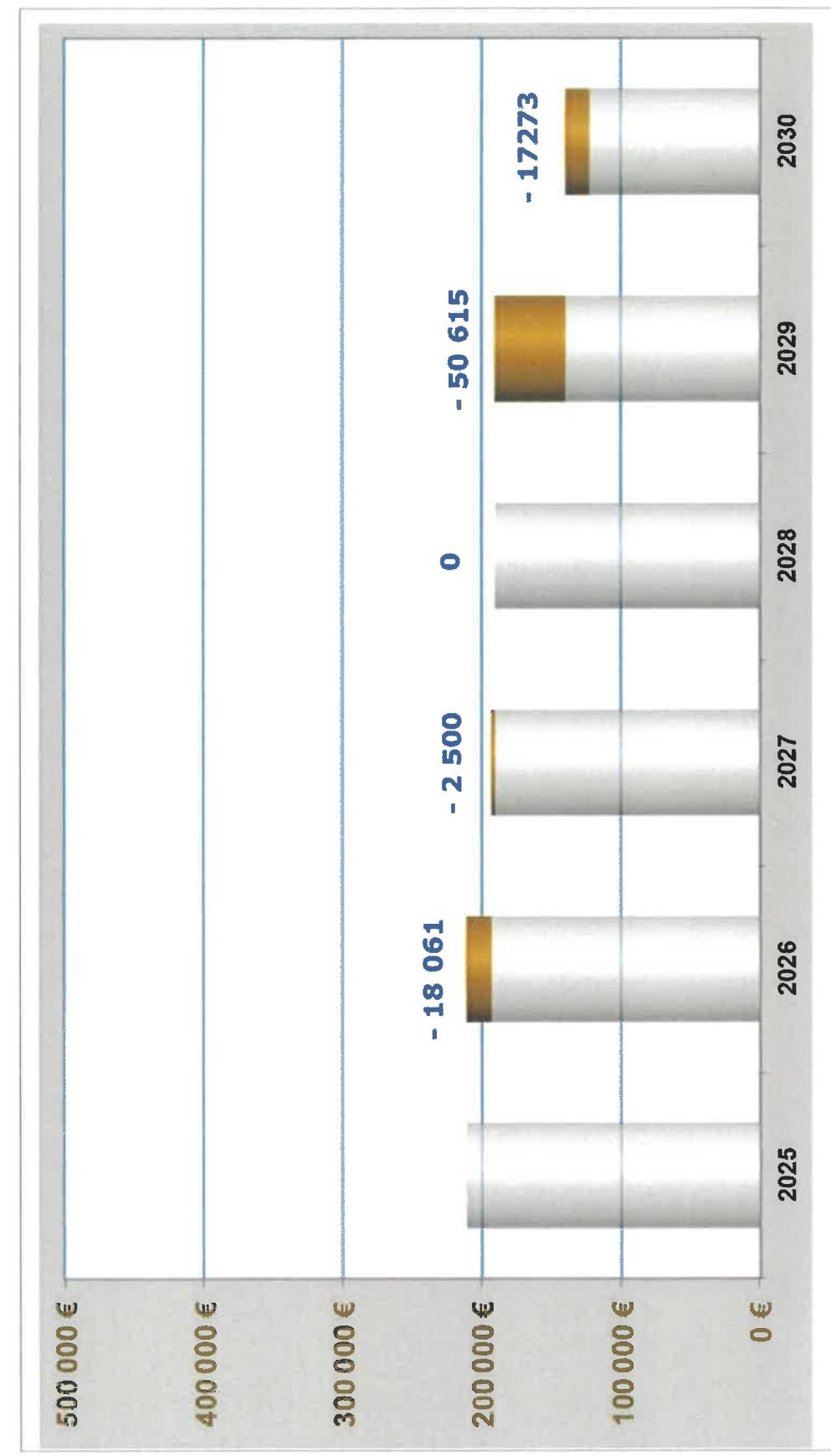
EXCÉDENT RÉEL DE FONCTIONNEMENT AVEC PRODUITS ANTÉRIEURS



RÉTROSPECTIVE DE L'ANNUITÉ



PROSPECTIVE DE L'ANNUITÉ



ENCOURS DE LA DETTE

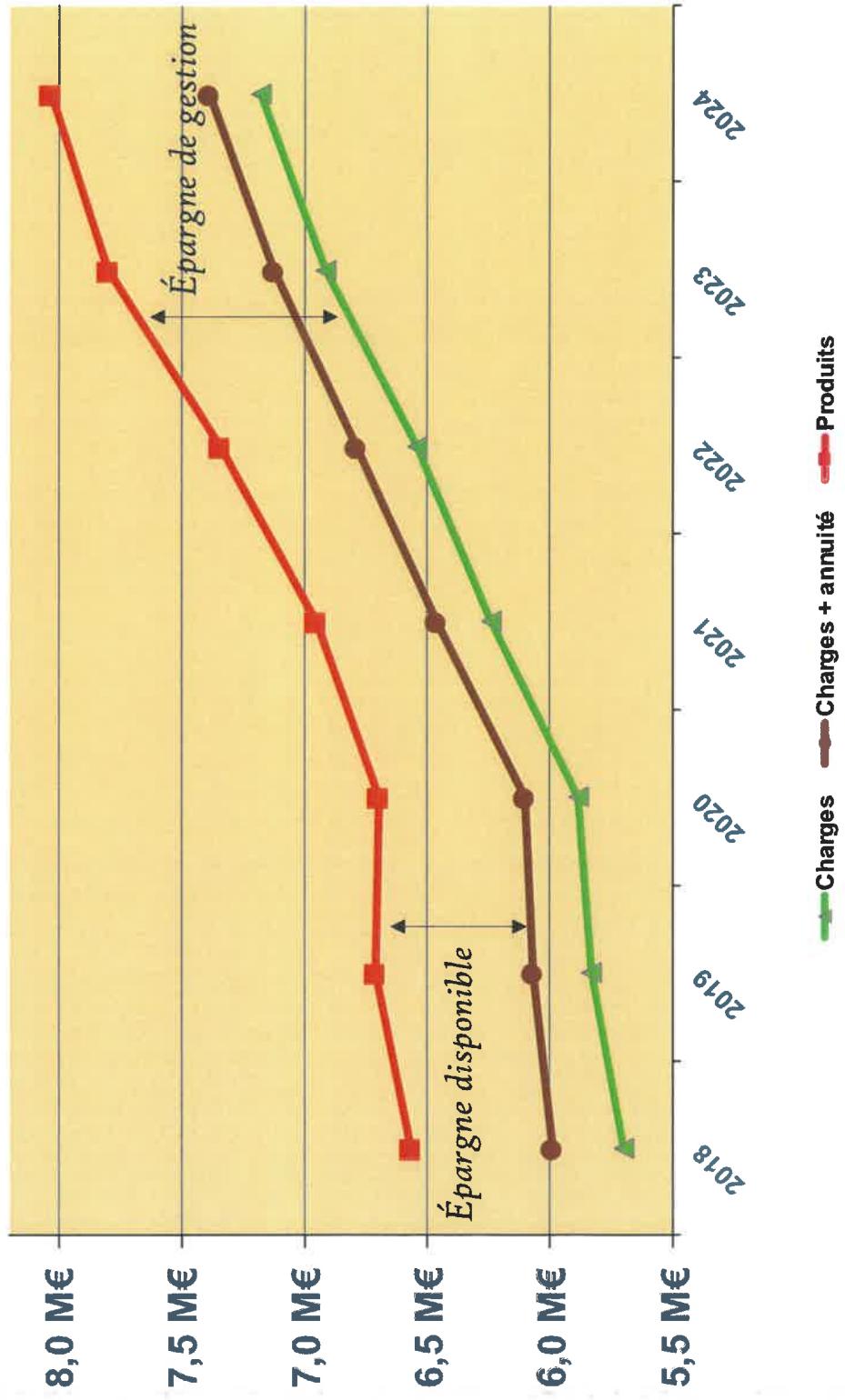
AU 1^{ER} JANVIER 2024

1,848 M €

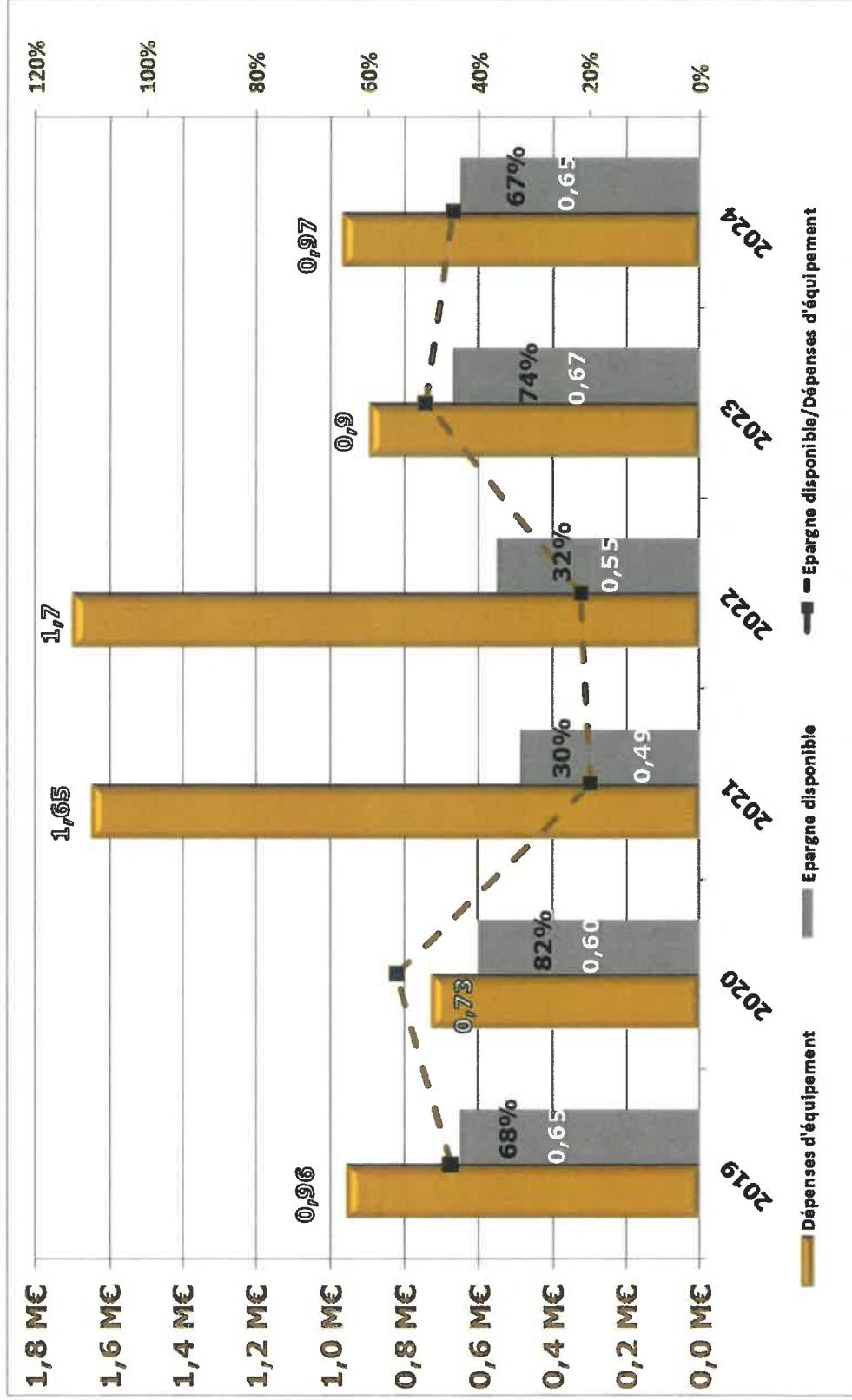
AU 1^{ER} JANVIER 2025

1,679 M €

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



ÉVOLUTION DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025





ÉLÉMÉNTS DE RÉFLEXION POUR LE BUDGET



Les enveloppes de fonctionnement pourraient donc être estimées à :

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
Produits
8 000 000 €
(- 34 225 € / CA soit ↘ 0,43 %)
(+ 189 000 € / BP soit ↗ 2,42 %)

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
Charges
(sans dépenses imprévues)
8 000 000 €
(+ 795 981 € / CA soit ↗ 11,05 %)
(+ 189 000 € / BP soit ↗ 2,42 %)



⚠ Les enveloppes estimées ne permettent pas de dégager un autofinancement.

Ces chiffres ne sont que des orientations et devront bien évidemment être affinés avec les commissions de travail des élus et les chiffrages des services.

Si l'on intègre le produit antérieur 2024, soit + 1 195 000 €

PRODUITS	CHARGES
8 000 000 €	8 000 000 €
+ 1 195 000 €	
TOTAL	9 195 000 €

L'autofinancement disponible pour la section d'investissement pourrait être d'environ :

1 195 000 €

(il était de 1 135 000 € au budget 2024 avant les opérations d'ordre)



SANS EMPRUNT

Et sans l'excédent capitalisé et les RAR recettes qui financent
le déficit d'investissement les RAR dépenses

**L'enveloppe consacrée à la section
d'investissement pourrait être estimée entre
1 200 000 € et 1 300 000 €**



RAPPEL DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

AP/CP N°1/2019 : AMENAGEMENT RUE DE ROYAN

AP/CP N°1/2023 : CENTRALITE ET PRODUCTION
LOGEMENTS SOCIAUX

AP/CP N°1/2024 : AMENAGEMENT RUE DE BELLEVUE

AP/CP N°1/2019 - AMÉNAGEMENT RUE DE ROYAN

Suivant délibération n°2024-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 500 000	20 880	60 000	473 040	473 040	473 040

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 500 000	23 220	60 000	472 260	472 260	472 260

AP/CP N°1/2023 – CENTRALITÉ ET PRODUCTION LOGEMENTS SOCIAUX

Suivant délibération n°2024-03-03

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 200 000	54 740	83 000	360 000	360 000	342 260

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1 200 000	112 280	85 000	334 240	334 240	334 240

AP/CP N°1/2024 – AMENAGEMENT RUE DE BELLEVUE

Suivant délibération n°2024-05-05

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
503 900	0	193 900	145 000	165 000

Proposition : Modification de la ventilation des crédits de paiement compte-tenu du calendrier des travaux.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
503 900	31 900,11	270 000	201 999,89

AP/CP N°1/2025 – MODERNISATION RESTAURATION MUNICIPALE

Proposition : Crédit d'autorisation de programme pour la modernisation de la restauration municipale.

Montant de l'AP	Crédits de paiement antérieurs	CP 2025	CP 2026
150 000	0	30 000	120 000

SOIT

Après inscriptions :

- Du remboursement du capital emprunt = 186 500 €
- Des nouveaux crédits de paiement 2025 = 445 000 €

**L'ENVELOPPE CONSACRÉE AUX
PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025
pourrait être estimée
(sans emprunt)
entre :**

500 000 € et 600 000 €

AR Préfecture

016-211603584-20250218-D_FIN_20250205-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025



FIN

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Délibération n°2025-02-06

Convention entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et la SARL St Laurent « Les Tondeuses de Rouill'Bouc » pour l'entretien d'espaces paysagers par éco-pâturage (mai 2025 - avril 2026).

LE DIX-HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 18 h 30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 20.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2025.

Date d'affichage : 12 février 2025.

Date d'envoi de la convocation : 12 février 2025.

Frédéric RÉAUD a été nommé secrétaire de séance.

Membres présents :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Jean-Louis FREDON, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Martial BOUSSOU, Céline LE GOUÉ, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

Absents avec procuration :

Sylvie ROUBEIX avec procuration à Séverine CHEMINADE.

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Thibaut SIMONIN.

Dominique BRUN avec procuration à Patrick ROUX.

Delphine LASCAUD avec procuration à Michel VILLESANGE.

Aurélie SESENA avec procuration à Anita VILLARD.

Juliette LOUIS avec procuration à Éric ROUSSEAU.

Philippe NADAUD avec procuration à Joël SAUGNAC.

Martine FOUSSIER avec procuration à Fadila BOUTAYEB.

Absente :

Stéphanie DOLIMONT.

Conseil municipal du 18 février 2025.

DELIBERATION N°2025-02-06

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE ET LA SARL ST LAURENT
« LES TONDEUSES DE ROUILL'BOUC » POUR L'ENTRETIEN D'ESPACES PAYSAGERS PAR ECO-
PATURAGE (MAI 2025 - AVRIL 2026).**

Comme validé en commission développement durable le 27 janvier 2025 dans le cadre de la préparation budgétaire, la commune envisage de poursuivre l'expérimentation de l'éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts par des animaux rustiques.

Cette gestion est externalisée via un prestataire de service.

L'objet de la présente convention soumise à l'appréciation du conseil municipal a pour objet d'actualiser les modalités de collaboration entre la commune de Saint-Yrieix sur Charente et le prestataire la SARL St Laurent « Les Tondeuses de Rouill'Bouc » pour la mise à disposition de moutons sur le site du Simard (3 450 m²), pendant une année supplémentaire, à compter de mai 2025.

Pour la commune, le coût annuel financier s'élèvera à **869,40 €**.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix « pour » et 0 voix « contre » :

Votes « pour » :

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS par procuration, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN par procuration, Sylvie ROUBEIX par procuration, Éric ROUSSEAU, Frédéric REAUD, Philippe NADAUD par procuration, Martial BOUSSIOUT, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD par procuration, Aurélie SESENA par procuration, Hélène DE FUISSEAUX par procuration, Fadila BOUTAYEB, Martine FOUSSIER par procuration, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.

- APPROUVE les termes de la présente convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'entretien d'espaces paysagers par éco-pâturage avec le prestataire la SARL St Laurent « Les tondeuses de Rouill'Bouc » ainsi que tous documents afférents.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,*

Mairie de Saint-Yrieix, le 21 février 2025.

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.



AR Prefecture

016-211603584-20250218-D_DOM_20250206-DE
Reçu le 24/02/2025
Publié le 24/02/2025

CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception à la Préfecture de la Charente le :

24/02/2025

Publication par voie électronique le :

24/02/2025

A Saint-Yrieix, le 24/02/2025

Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.





**CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES PAYSAGERS
PAR L'ÉCO-PÂTURAGE
(Mai 2025 – Avril 2026)**

Entre :

La Mairie de Saint-Yrieix sur Charente, sise 19 avenue de l'Union (16710), représentée par Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire, dument autorisé par délibération n° du conseil municipal en date du 18 février 2025;
Ci-après désigné « la collectivité »,

Et :

La SARL St Laurent « Les Tondeuses de Rouill'Bouc », sise 1, chemin Garraud - 16360 Condéon, représentée par Madame Julie FOUASSIER et Monsieur Jean-Armand CHEYROUX, gérants, immatriculée au RCS sous le numéro 917 712 929 00020 ;

Ci-après désignée « le prestataire »

PREAMBULE

Dans un objectif de durabilité environnementale, la collectivité souhaite substituer l'entretien mécanique de certains de ses espaces verts selon une gestion par éco-pâturage, technique de gestion alternative des espaces verts par des animaux rustiques. Aussi, la collectivité souhaite externaliser cette gestion et s'engager dans une prestation de service avec un tiers.

Article 1 — Nature des prestations

Les missions confiées au titulaire consistent en la réalisation d'entretien d'espaces paysagers par la pratique de l'éco-pâturage.

L'éco-pâturage est défini comme une méthode innovante et complémentaire à l'entretien mécanique des espaces verts en milieu urbain et péri-urbain. Cette méthode, permet de générer des valeurs ajoutées environnementales (préservation de la biodiversité domestique et sauvage, limitation des bruits, baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre) des valeurs ajoutées pédagogiques et sociales (renforcement du bien-être, création de liens sociaux) mais aussi des valeurs ajoutées socio-économiques (baisse de la pénibilité et des risques au travail).

La tonte effectuée par les animaux ne peut être comparée à celle effectuée mécaniquement ; certaines zones sont en effet moins « appétentes » que d'autres, en fonction de la nature de l'herbe, du terrain, de l'irrigation, de l'ensoleillement, de sorte que la tonte pourra être, par endroits, irrégulière.

Le Prestataire assurera la gestion du pâturage sur-mesure, en fonction de la pousse de l'herbe et en accord avec la collectivité afin d'assurer un pâturage régulier. L'aspect « prairie » étant toutefois conservé.

Les moutons pourront être retirés au besoin par le prestataire de façon libre (intervention vétérinaire, tonte, risque d'inondation ou autre).

Article 2 : Site concerné

Le site concerné se situe sur le périmètre géographique de la commune de Saint-Yrieix sur Charente :

Nom du site	Adresse ou référence cadastrale	Superficie à pâture
Le Simard	198/199	3 450 m ²

Article 3 : Cheptel utilisé

Dans le cadre du présent contrat, le prestataire devra utiliser les animaux les mieux adaptés à la bonne exécution des travaux à effectuer, en apportant une attention particulière aux espèces et races animales mises en œuvre, tant dans un objectif d'adaptation au milieu à entretenir que dans un objectif de préservation de la biodiversité domestique.

Pour ce faire, le prestataire s'engage à mettre à disposition le cheptel nécessaire défini après la réalisation d'un audit de départ.

Cet effectif pourra évoluer en fonction de la quantité et de la qualité fourragère disponible, et en tout état de cause, le prestataire se fixera un objectif de moyens et assurera à l'aide du nombre suffisant d'animaux l'entretien des espaces dénommés ci-dessus.

Toutefois, en cas de condition météorologiques défavorables ou en cas de végétation insuffisante, lors d'une période de sécheresse prolongée par exemple, le prestataire pourra convenir avec la collectivité d'un retrait exceptionnel et ponctuel des animaux afin d'éviter un affouragement trop important.

Article 4 : Obligations des parties

4.1 : Obligations du prestataire

Le prestataire aura les obligations suivantes :

- la conduite du troupeau sur la surface définie à l'article 2 et selon les règles définies à l'article 3 ;
- la surveillance des animaux assurée par des visites de sites régulières avec un minimum de passage par semaine ;
- la responsabilité matérielle et financière des soins vétérinaires et du suivi sanitaire du cheptel (achat et pose des boucles, vaccinations, tontes, mises-bas éventuelles, etc.) ;
- la responsabilité matérielle et financière de l'affouragement complémentaire des animaux (si nécessaire) ;

- l'achat et la pose d'équipements d'élevages annexes ;
- la surveillance des clôtures et des équipements annexes. A ce titre, le prestataire devra informer la collectivité de la nécessité de tout achat, pose, renouvellement de clôtures ou d'équipements annexes éventuels par un devis, afin de sécuriser les espaces ;
- l'entretien complémentaire, le cas échéant, de la surface à pâture 1 fois par an (broyage des refus, entretien des bordures, taille des haies, etc.) ;
- le transfert des animaux d'un site à l'autre et d'un site au siège du prestataire ;

En outre, il devra se conformer à toutes les obligations qui lui seraient faites par la collectivité et s'interdit, sans son accord, toute activité de pâturage sur d'autres sites en gestion par la collectivité.

4.2 : Obligations de la collectivité

La collectivité aura les obligations suivantes :

- l'achat, la pose et le renouvellement de clôtures adaptées (conformément à l'article 5) ;
- l'achat et la pose d'équipements annexes éventuels (portillons d'accès, panneaux de sensibilisation, panneaux de signalisation) ; lors de la présence d'animaux dans une parcelle, personne n'est habilité à pénétrer dans l'enclos. En cas d'urgence, et de manière exceptionnelle, l'intervention d'un personnel de la collectivité pourra être autorisée ; il est strictement interdit de nourrir les animaux, seul le prestataire étant habilité à fournir de la nourriture ;
- la collectivité fournira au prestataire toutes les autorisations pour avoir accès aux pâturages concernés à toute heure, 7 jours sur 7 ;
- la collectivité autorise le prestataire à placer des panneaux en bordure de clôture donnant toutes les informations nécessaires sur son entreprise, les races utilisées et précisant les consignes à respecter ;
- la collectivité s'assurera de ne jamais effectuer de traitement phytosanitaire ni apport d'engrais sur des pâtures accueillant des animaux (désherbant le long des clôtures par exemple).

Article 5 : Clôtures / abris

La clôture devra être réalisée à l'aide de grillage type grillage à mouton et être au minimum d'une hauteur de 1 mètres 20 cm, avec des piquets en bois espacés au maximum de deux mètres pour permettre de freiner toute pénétration spontanée et pour que les animaux ne puissent passer leur tête à travers.

Une fermeture à clé devra être prévue sur le site pour permettre l'insertion des animaux et l'introduction du matériel sur les parcelles (système de tendeurs, barrières, grillage déplaçable ou autre).

Article 6 : Réglementation sanitaire

Le prestataire devra être reconnu comme éleveur et justifier d'un numéro d'adhérent à l'Etablissement Départemental de l'Elevage (n°47140097), il devra en outre se conformer à l'ensemble des réglementations sanitaires relatives à la détention d'un cheptel :

- identification des animaux ;
- déclaration d'un vétérinaire référent ;
- suivi sanitaire du chetpel, notamment par la réalisation des prophylaxies obligatoires et la détention des carnets sanitaires des animaux ;

Article 7 : Assurance

Conformément à l'article 1385 du Code civil, le prestataire, en sa qualité de propriétaire des animaux, est responsable de leur garde.

Il sera assuré en responsabilité civile du fait des dommages provoqués par les animaux envers les biens ou les personnes. La garde des animaux ne pourra être en aucun cas transférée à la collectivité.

Article 8 : Communication

Les démarches de communication menées par le prestataire ne pourront être réalisées qu'après accord explicite de la collectivité.

Le prestataire informera en amont la collectivité, par mail, des transferts, retraits et réintégrations des animaux sur les sites.

Le prestataire se donne le droit de visiter les lieux et les animaux à n'importe quel moment.

Article 9 : Gestion de la prestation

Lors de l'arrivée des animaux, et à chaque début d'année, en accord avec la collectivité, le prestataire organisera une réunion d'information avec la ou les personnes relais qui auront été désignées, précisant son objet ainsi que les obligations de chacune des parties.

Les règles de sécurité seront précisées en fonction des installations mises en place.

Par la suite, dans le but d'adapter ou d'améliorer de façon continue les prestations fournies, chaque partie peut à tout moment convoquer l'autre partie pour régulariser une situation ou réclamer une information pour une bonne démarche de la prestation.

Pour faciliter les échanges avec le prestataire, la collectivité s'engage à lui communiquer le nom d'une « personne relais » au sein de la collectivité qui pourra être contactée directement si nécessaire afin de résoudre plus facilement et plus rapidement toute difficulté qui pourrait survenir. Cette personne participera à toutes les réunions qui seront organisées en vue de faciliter le bon déroulement des prestations.

Le prestataire devra pouvoir être contacté à tout moment de la journée, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant le temps de la prestation.

La collectivité informera le prestataire de tout incident dont il aura connaissance (fuite d'un animal, animal blessé ou mort, intrusion sur les parcelles, etc.) afin de permettre à celle-ci d'intervenir au plus tôt.

Contact de la collectivité : Centre technique municipal

- Mme Sarah CHAMBAUD, chef d'équipe Domaine Public 06-47-81-33-15
sarah.chambaud@saintyrieix-16.fr

Article 10 : Contribution financière

La présente convention est consentie et acceptée moyennant la rémunération correspondant à l'entretien annuel du terrain pour un coût total de **869,40 euros TTC/an** pour une parcelle de 3 450 m².

Cette rémunération sera payable annuellement, par virement.

Toute extension des surfaces en éco-pâturage fera l'objet d'un avenant au contrat et d'une modification de la rémunération.

Le nombre d'animaux sera adapté à la pousse de l'herbe et à l'objectif d'entretien de l'espace vert fixé avec la collectivité. Dans ce cas, l'évolution du nombre d'animaux n'engendrera aucune modification tarifaire pour la collectivité. Il en sera de même si pour quelque raison que ce soit, le prestataire est amené à retirer temporairement l'intégralité du cheptel (quantité d'herbe insuffisante par exemple, pour leur sécurité).

Article 11 : Durée - Renouvellement - Résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée minimum de 1 an, à compter de l'introduction des animaux, soit du **01/05/2025 au 31/04/2026**.

A ce titre, la collectivité devra signer un bon d'introduction des animaux au prestataire afin de confirmer la date d'introduction du cheptel. Ce bon d'introduction devra faire l'objet d'une annexe au présent contrat.

En cas d'incivilités répétées, et notamment de vol d'animaux ou de maltraitance sur les animaux, dans un souci de bien être et de sécurité, les deux parties pourront en accord, mettre fin de manière anticipée au présent contrat.

Article 12 : Litige

En cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, les parties s'engagent à chercher toute voie amiable de règlement, avant de soumettre tout différend au Tribunal Administratif territorialement compétent.

Article 13 : Dispositions générales

Les termes de ce contrat pourront être révisés à la demande de l'une ou de l'autre des parties, sous forme d'avenant, sous réserve d'un accord entre les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Saint-Yrieix sur Charente, le

Le prestataire,

La collectivité,